



**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
du Vendredi 5 Mars 2010
salle LA RANCE – 20h30**

M ROUZIERES Maire de Maurs préside la séance.

Présents : Mesdames : DELORT – FERRIERES – HERCOUET-TESTA – RAVANEL – SEYROLLE – TANNÈ.

Messieurs : AMADIEU – BRANDALAC - CABEZON - DESSALES – FEL – LELARGE – PICARROUGNE - TOURRILHES

Excusés : Monsieur BOUNIE donne pouvoir à Madame TANNÈ – M. BRAYAT donne pouvoir à M. CABEZON - Monsieur GENTIL donne pouvoir à Madame HERCOUET-TESTA — Monsieur VISINONI. donne pouvoir à Madame DELORT – M. TOURRILHES donne pouvoir à M. FEL à partir de 22h45.

Secrétaire de séance : Madame Jeannine HERCOUET-TESTA.

1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 Janvier 2010

Ce procès verbal est approuvé à l'unanimité

2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

D. I. A. :

- N° 443 concerne la mutation OCTOR – RIVIERE/LAVERGNE - BONHORE parcelle AB – n° 603 pour 530 m²,
- N° 444 concerne la mutation CHAUVET – RIVIERE/LAVERGNE parcelles AC – n° 582 pour 136 m² - AD – n° 589 pour 572 m² et AD – n° 584 pour 113 m²,
- N° 445 concerne la mutation ROCHE – RIVIERE/LAVERGNE parcelles D – n° 275 pour 2 108 m² - D – N° 278 pour 32 m²,
- N° 446 concerne la mutation ROCHE – RIVIERE/LAVERGNE/ parcelles D – n° 77 pour 104 m² - D – n° 271 pour 6 601 m² - D – n° 280 pour 650 m² et D- n° 281 pour 1 189 m²,
- N° 447 concerne la mutation BELAUBRE – RIVIERE/LAVERGNE – FIGEAC parcelles AB – n° 659 pour 688 m² - AB – n° 660 pour 271 m² - D – n° 662 pour 1 230 m² et AB n° 663 pour 16 m²,

3/ FINANCES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

3-1/-AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING DU CIMETIERE

Les travaux d'aménagement du parking du cimetière prévoient : le décaissement de la zone et son revêtement, la création d'espaces verts, la fourniture et la pose d'une signalisation verticale et horizontale.

3-2/ DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR DES GROSSES REPARATIONS DU FOYER D'ACCUEIL ET D'ANIMATION

Ce projet concerne des grosses réparations : Isolation, chaufferie, mise aux normes électriques, verrière.

3-3/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L' ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Dans le cadre de la prévention de la santé, la commune a décidé de procéder à l'acquisition d'un défibrillateur qui sera installé au complexe sportif et touristique « Le Vert ».

4-1/ EMPLOIS SAISONNIERS

Piscine Municipale :

Un Maître Nageur Sauveteur du 1^{er} juin 2010 au 31 août 2010 : 35 heures hebdomadaire

Un adjoint Technique 2^{ème} classe du 1^{er} juin 2010 au 31 août 2010 : 35h hebdomadaires

Un adjoint Technique 2^{ème} classe du 1^{er} juin 2010 au 31 août 2010 : 24h hebdomadaires

Camping :

Un Adjoint d'animation 2^{ème} classe du 12 juillet 2010 au 15 août 2010 : 22 heures hebdomadaires

Services Techniques :

Deux Adjoints Technique 2^{ème} classe du 01 juillet 2010 au 31 août 2010: 35 heures hebdomadaires

4-2/ ADHESION A LA PLATEFORME REGIONALE DE DISTRIBUTION ET DE VENTE EN LIGNE DE PRODUITS TOURISTIQUES (OPEN SYSTEM)

La commune souhaite poursuivre sa communication et ses actions de promotion du camping municipal « Le Vert ». Elle pourra désormais proposer des réservations en ligne via le site communal, les sites de l'office de tourisme de la Châtaigneraie Cantalienne, de Cantal tourisme et d'Auvergne Tourisme.

4-3/ AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le SIG exploitable par le biais d'Internet (www.atlas.cantal.fr) est un système d'information géographique qui regroupe un ensemble de bases de données et de fonds cartographiques, mis à disposition des communes par le biais du Conseil Général.

5/ VENTES ET ACQUISITIONS

5-1/ LOTISSEMENT LE CONTE : APPROBATION DE LA VENTE DU LOT N°18

Vente à consentir à Monsieur Laurent BROUSSAL et Mademoiselle BEFRIEU Laëtitia du lot n°18, cadastré AD 1092, d'une surface de 893 m² pour un montant de **23 146.56€ HT**;

5-2/ REGULARISATION DE TERRAIN : IMPASSE DES CATALANS – SECTION AC 123

L'élargissement de l'Impasse des Catalans, nécessite l'acquisition d'une bande de terrains cadastrée Section AC n°123, d'une contenance de 0Ha 0A et 70 Ca. Le propriétaire de cette parcelle, a fait part de son accord pour une cession au profit de la Commune au prix de 5€ non recouvrés.

5-3/ ACQUISITION DE TERRAINS – « LA MARSOTTE »

La commune de Mours a acheté en 2007 une parcelle de 5 820 m² de terrain au lieu-dit « La Marsotte ». Afin de constituer une réserve foncière la négociation engagée avec les propriétaires pour acquérir les parcelles attenantes, d'une superficie de 11 091m² (parcelles AB 131, AB 454, AB 456) et un bâtiment implanté sur la parcelle AB 132, a abouti.

5-4/ ACQUISITION D'UN BATIMENT EN RUINE – RUE DES MARAIS

La mise en demeure, de prendre des mesures afin de mettre fin à tout péril imminent, adressée au propriétaire d'une ruine dangereuse rue des Marais, n'a pas été suivie d'effet. La commune a dû fermer la rue. Il est nécessaire maintenant d'acquiescer cette parcelle, pour un montant de 5€ non recouverts, afin de procéder à l'arasement des restes du bâtiment.

6/ MISE EN PLACE DES JARDINS FAMILIAUX

L'objectif principal de ce projet est d'une part, d'offrir aux maursois du centre bourg la possibilité de cultiver un potager, et d'autre part, de favoriser des sentiments de convivialité et de respect du terroir. Quatre jardins familiaux sont créés sur une partie du terrain communal situé dans l'enclos du Truel. Les terrains sont attribués gracieusement et mis à disposition pour une durée de 1 an renouvelable. Un comité de pilotage composé de 6 personnes (le Maire, 3 conseillers municipaux et 2 membres du CCAS) analysera les demandes de candidature et le respect du règlement qui a été établi.

7/ TRAVAUX DE RESEAUX A LA ZONE ARTISANALE DE LABORIE – APPROBATION DEVIS SDE

La Communauté de Communes du Pays de Maurs réalise des aménagements de voirie à la Zone Artisanale de Laborie. La commune doit accompagner ce projet pour l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux téléphoniques. Les travaux peuvent être réalisés par le Syndicat d'Energies du Cantal en application de la délibération du comité syndical du 07/12/2009. Ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT de l'opération.

Devis estimatifs :

- Travaux éclairage public 5 008.12€ HT
- travaux d'enfouissement téléphonique : 2 929.42€ HT

LE MAIRE,

C. ROUZIERES